



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES 2022 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **10 décembre 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur Champ, vice-président du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le projet annuel de performances 2022 de l'Université Bordeaux Montaigne, en annexe du budget initial 2022 de l'établissement, et figurant ci-joint.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/12/2021.

Membres présents	20
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



Publié le :

- 5 JAN. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 5 JAN. 2022